

SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine naturel		I				
Eaux		IA				
		IAC				
	AS1	IAC3	Protection des eaux potables	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13	Arrêté préfectoral du 28 janvier 1975 Arrêté préfectoral du 17 mars 1992	Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex
Patrimoine Sportif		IC				
	JS1	ICa	<u>Captage A.E.P. de Griesheim 2 et 3 :</u> - périmètres de protection rapprochée et éloignée <u>Dérivation des eaux du forage A.E.P. n° 271-4-101</u> à ALTORF (Syndicat des Eaux de MOLSHEIM et Environs) - périmètres de protection rapprochée et éloignée	Code des sports Article L 312-3 Article 42 de la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984	Autorisé en 1970	Direction Départementale de la Cohésion Sociale Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha- numérique	Catégories de (*) servitudes				
Energie		II				
Electricité et Gaz		IIA				
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex
			<u>Lignes électriques exploitées par EDF RTE Réseaux :</u> - 2x400 kv MARLENHEIM-BEAUMONT MARLENHEIM-MUHLBACH			RTE – Electricité de France Energie Est – Groupe d'Exploitation Transport Alsace 12, avenue de Hollande 68110 ILLZACH

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Canalisations		IIC				
Eaux et assainissement		IICb				
	A5	IICb1	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Loi n° 62.904 du 4 août 1962 Décret n° 64.153 du 15 février 1964 (modifié en 1992) Code Rural Articles L 152-1 et L 152-2		Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDAF) 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
			<u>Collecteurs intercommunaux du SIVOM du Bassin de l'Ehn</u>		Arrêté préfectoral du 10 janvier 1978	SIVOM du Bassin de l'EHN 36, rue du Maréchal Koenig 67210 OBERNAI
Communications		IID				
Réseau routier		IIDd				
	EL7	IIDd3a	Servitudes attachées à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales	Décret n° 62.1245 du 20 octobre 1962 Code de la voirie routière Articles L 112-1 à L 112-7		Conseil Général du Bas-Rhin Services des Routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67954 STRASBOURG Cedex 9
			<u>R.D. 127</u>		Approuvé en 1912	

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne	T4 et T5	IIDe	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage Aérodrome de STRASBOURG - ENTZHEIM	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 24 août 2012 (abroge l'arrêté du 12 novembre 1980)	Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division Régulation Economique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex SNIA 210, rue d'Allemagne BP 606 69125 Lyon St-Exupéry Snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr
		IIDe1				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S./P.L.U. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire Division Régulation Economique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications		IIE				
	PT2	IIE2	<p>Servitude de protection des centres radioléctriques d'émission et de réception contre les obstacles</p> <p><u>Liaison hertzienne MARCKOLSHEIM-STRASBOURG- NORDHEIM :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . zone spéciale de dégagement (couloir de 300 mètres de large) Altitudes NGF à ne pas dépasser : 290 et 285 mètres <p><u>Centre de Strasbourg-Duttlenheim :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . zone secondaire de dégagement (rayon de 2000 mètres) <p>Hauteurs à ne pas dépasser (voir plan)</p>	<p>Code des Postes et des communications électroniques</p> <p>Articles L.54 à L.56-1</p> <p>Articles R.21 à R.26-1</p> <p>Décret du 26 mars 1981</p> <p>Décret du 6 décembre 1990</p>	<p>Télédiffusion de France</p> <p>Direction Régionale Est</p> <p>Délégation Territoriale Alsace</p> <p>8, rue Gay Lussac</p> <p>B.P. 68 ECKBOLSHEIM</p> <p>67038 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service National de l'Ingénierie Aéroportuaire</p> <p>Division Régulation Economique et Développement Durable</p> <p>Aéroport de Strasbourg-Entzheim</p> <p>67836 Tanneries Cedex</p>	

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- lignes 20 kv